

DECRET N°74-30 du 18 Février 1974

RAPPORTANT LES DISPOSITIONS DU DECRET N° 71-205/
CP/MEP DU 11 OCTOBRE 1971 DU CODE DES INVESTIS-
SEMENTS DE LA SOCIETE "ENEM" INDUSTRIES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la proclamation du 26 Octobre 1972,
VU le décret 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du Gouvernement
et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le décret 72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les services ratta-
chés à la Présidence de la République et fixant les attributions des
membres du Gouvernement et le décret 73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a
complété,
VU la Loi n°61-53 du 31 décembre 1961, établissant un Code des
Investissements ;
VU le décret n° 71-205/CP/MEP du 11 Octobre 1971 portant agrément au régime
"A" du Code des Investissements de la Société "ENEM" Industries
Après avis de la Commission Technique des Investissements en sa séance du
11 Janvier 1974
Sur proposition du Ministre de l'Economie et des Finances ;

Le Conseil des Ministres entendu

D E C R E T E

ARTICLE 1ER : Sont et demeurent rapportées les dispositions du décret n°71-
205/CP/MEP du 11 Octobre 1971 portant agrément au régime "A" du Code des
Investissements de la Société "ENEM" Industries

ARTICLE 2.- Le Ministre de l'Economie et des Finances est chargé de
de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 18 Février 1974

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

LIEUTENANT-COLONEL Mathieu KEREKOU

CAPITAINE Janvier ASSOGBA

Ampliations : PR 8 CS 6 MEP 6 autres ministères 10 SGG 4 CNR 4 SPD 2
IAA-DCCIT-IGF-CNI-Gde Chanc. 5 DGP-DGAJL-INSAN 6 DGAE 4 DGI 4 DD 5 DGT 2
S&G Enem Industries 1 JORD 1